

URBANISME

Prorogation des POS, la requête de V. Delahaye rejetée



Vincent Delahaye.

Alors que la transformation des Plans d'occupation des sols était obligatoire au 27 mars.

Le sénateur-maire de Masy, Vincent Delahaye, s'était fait le porte-voix des maires des communes auprès du gouvernement. L'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) demande en effet beaucoup de temps et, les bureaux d'études étant très sollicités sur ce sujet sur le territoire national, beaucoup de communes ont vu le retard s'accumuler sur ce sujet. Il y a donc une certaine inquiétude à voir se substituer aux règles édictées localement

le règlement national d'urbanisme (RNU) qui pourrait ouvrir la voie à des urbanisations non désirées dans les communes.

Vincent Delahaye avait ainsi demandé avec son collègue sénateur Loïc Hervé à ce que le délai de validité des plans d'occupation des sols soit prolongé du 27 mars au 31 décembre 2017. Cette demande avait été adressée au Premier Ministre Bernard Cazeneuve et à Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, qui l'ont transmise à Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'habitat durable. « Malheureusement, nous n'avons pas obtenu satisfaction dans les délais impartis, soit avant le 27 mars. Nous n'avons même pas obtenu de réponse sur un sujet qui a pourtant des conséquences non négligeables pour de nombreuses mairies », a indiqué le sénateur dans un courrier électronique envoyé aux maires avec lesquels il était en lien sur le sujet.

Face à la future application du RNU dans de nombreuses communes, le sénateur affirme qu'il restera vigilant et sera aux côtés des maires. **I.T.V.**

TRANSPORTS

La colère monte contre le projet de la RATP

Le collectif Pôle gare St-Rémy a expliqué son opposition face à l'extension des voies de garage de la gare le 12 avril.

Inscrit dans le cadre du schéma directeur RER-B Sud, approuvé par le STIF en juillet 2013, le projet de la RATP pour une rénovation sur la gare de Saint-Rémy, mentionnant le rajout de cinq voies de garage avec création d'un tiroir de retournement, n'en finit pas de soulever la colère des riverains. François Lebbé, porte-parole du collectif Pôle Gare St-Rémy, qui regroupe huit associations d'habitants et défenseurs de l'environnement et du patrimoine, a détaillé les trois phrases du projet lors d'une conférence de presse le 12 avril. « La phase 1, relative aux travaux de rénovation avec pose d'aiguillages et rallongement des voies 4 et 5, est engagée depuis l'été 2016. Mais les travaux sont bien plus amples qu'annoncés, d'autant qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune déclaration de travaux sauf pour six arbres abattus ! », ex-



Les membres du collectif veulent mobiliser les habitants.

plique-t-il. A la phase 2, dédiée aux cinq nouvelles voies de garage, le collectif s'y oppose en s'appuyant sur le plan initial qui prévoyait d'installer le remisage des rames à Massy car plus proche des ateliers de maintenance qui se trouvent là-bas. « On supporte déjà des rames qui arrivent à vide et repartent à vide vers Orsay pour commencer le service. Et on veut nous rajouter encore plus de nuisances de jour comme de nuit alors qu'il existe une alternative avec Massy », insiste Marie-Hélène Wittersheim, présidente du collectif, qui rappelle « l'amendement au projet de Valérie Pécresse déposé auprès du STIF en 2015 prônant l'abandon des extensions des voies 4

et 5 et recommandant de porter à 2 et non à 5 le nombre de nouvelles voies de stockage ». Seule bonne nouvelle dans ce dossier, l'abandon de la phase 3 qui envisageait la création d'un tiroir de retournement en arrière-gare, traversant la rue de Limours, en pleine ville ! Après moult réunions avec les parties concernées et s'appuyant sur les rapports défavorables de Rail-concept et de l'Autorité environnementale, le collectif n'entend pas céder, convaincu que la priorité de la Région est désormais « clairement passée à la ligne 18 du Grand Paris au détriment du RER-B ». Un conflit qui explique le gel actuel de la phase 2.

I Jean-Michel Plumet

DÉPARTEMENT

Les agents ont du talent

Pour la première fois, le Conseil départemental de l'Essonne consacre une grande exposition aux talents artistiques de ses agents. Ainsi, du 21 avril au 5 mai, 29 agents exposeront plus de 120 œuvres au restaurant inter-administratif à Evry.

« Ce projet est l'occasion pour les agents du Département de partager leurs passions et de mettre en avant leurs savoir-faire au-delà de leur milieu professionnel. C'est source de grande fierté de constater qu'il coexiste au sein de la collectivité autant de talents : peinture, photographie, sculpture, dessin ! »

